ANTIDÉRAPANT NON FILMOGÈNE



BUILDING ANTIGLISSE

ENTRETIEN BÂTIMENTS ET PEINTURES

ACTION

Sécuriser











INNOVATION:

- Solution durable pour éviter les risques engendrés par les glissades et les chutes dues à la présence d'eau.
- Agit par action chimique, les surfaces traitées sont opérationnelles directement après rinçage.
- Traitement longue durée.

PROTECTION:

- Réduit les risques de chutes et glissades.
- Inerte chimiquement après évaporation des solvants.
- Ininflammable.
- Sans COV. CONSEIL:
- S'applique sur les supports minéraux présentant un caractère glissant lorsqu'ils sont mouillés (carrelage, émail, granit, céramique, grès, ciment, ...).
- Idéal dans le secteur de l'industrie, halls de grandes surfaces, hôtellerie, locaux sportifs, vestiaires, sanitaires, collectivités, écoles, cuisines centrales, sanitaires en émail.

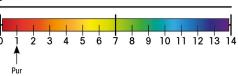
MODE D'EMPLOI:

- Prêt à l'emploi.
- Procéder à un essai sur une surface non visible.
- Utiliser en pulvérisation ou à l'aide d'une serpillière.
- 1 L = 10 m² de support traité.
- Laisser agir en fonction du degré d'efficacité souhaité.
- Rincer soigneusement et abondamment à l'eau claire.
- *Pour plus d'informations, se reporter à la fiche complémentaire.

CONDITIONNEMENTS:



pH:



CARACTÉRISTIQUES :

- Liquide incolore.
- Densité : 1,08 ± 0,03.

IR:

IPC une entreprise certifiée ISO 9001 : 2008 ISO 14001 : 2004



Innovation Protection Conseil

Page 1 sur 2 Création : 02.08.02 IR : 31.05.24

IPC SAS – CS 71821 – 29218 BREST CEDEX 2 - FRANCE Tél.: 0033 (0)2.98.43.45.44. – Fax: 0033 (0)2.98.44.22.53.



BUILDING ANTIGLISSE

Antidérapant non-filmogène

MODE D'EMPLOI:

- o La pulvérisation donne les meilleurs résultats. Dans certains cas, le produit pourra être étalé à l'aide d'une serpillière (ou équivalent) ou d'une éponge.
- o **BUILDING ANTIGLISSE** agit chimiquement sur le support de façon irréversible. Le temps de réaction détermine le pouvoir antidérapant. Lorsque la force d'antidérapage est suffisante, rincer soigneusement et abondamment à l'eau claire. Il ne doit pas rester de résidu.
- o Le temps d'application varie en fonction de la nature, du type et de l'ancienneté du substrat : toute la surface à traiter doit être recouverte de produit. Si le produit s'évapore avant la fin du temps de réaction requis (température ambiante élevée) ajouter à nouveau du produit.
- Sanitaires en émail : 30 à 45 minutes
 Dallages, carrelages : 30 à 45 minutes
 Ciment, minéraux : 30 à 60 minutes
- o Dans le cas de carrelage présentant une forte vitrification de surface, les temps d'action pourront être prolongés, voire doublés (toujours faire un essai préalable).

- o Sur des surfaces fragiles du type marbre ou granit poli (cristallisation sur laquelle un traitement chimique pourra provoquer une altération de surface), le produit pourra être dilué jusqu'à 50 % avec de l'eau. Toujours faire un essai préalable.
- o Si l'effet antidérapant n'est pas suffisant, recommencer l'opération. Ne pas faire d'application en dessous de + 5°C.
- o La consommation varie en fonction de l'état de surface et de la porosité du support.
- o La consommation moyenne est de 5m² par litre de produit pur.
- o Après un rinçage soigneux, la surface est désactivée et peut être mise en service immédiatement.
- o L'entretien des surfaces traitées se fait avec les détergents conventionnels.

IPC une entreprise certifiée ISO 9001 : 2008 ISO 14001 : 2004

